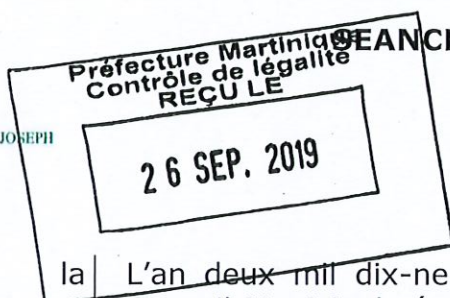




Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°47/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019



Date de la convocation :
Le 17 septembre
2019

L'an deux mill dix-neuf et le vingt-trois du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.

Nombre de conseillers municipaux

En exercice 33

PRESENTS : Adjoints : Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, M. ZAIRE Georges
Mme THALY-PONTAT Lysiane.

En début de séance :

Présents 20
Procurations 3
Absents 8
Excusés 2

Conseillers municipaux : M. BASTE Mathurin, Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. NAPOLY Raymond, M. BOLO Laurent, M. SOLBIAC Honoré, M. VERIN Fred, Mme AGEE Marie-Claire, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. COURTINARD Jean-Marc, M. Hubert BAUBAND, Mme DUPUY Olive, M. PETIT Claude-Henri, M. MARLET Camille, Mme LAMIN Marie-Josée.

En cours de Séance :

Présents 20
Procurations 3
Absents 8
Excusés 2

ABSENTS EXCUSES : M. Simon MORIN, M. Eric NOLEO (procuration à Mme CRAMER Jeannette), Mme GOLVAT Agnès (procuration à M. Athanase JEANNE-ROSE), M. CHARLEC Charlery, Mme ARNETON Thérèse (Procuration à M. Camille MARLET)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BELLIARD Valentine, Mme MONDESIR Manuela, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Valentine CILPA (DGA1), Claudine NELLA (DGA3), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), M. Pascal QUIONQUION (DGA2)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Marc COURTINARD pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

26 SEP. 2019

**CONVENTION DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI DES DEPLOIEMENTS
FTTH (Fiber To The Home) PAR L'OPERATEUR OUTREMER TELECOM SFR
CARAIBE**

Le Maire expose :

Le plan « France très haut débit », lancé en 2013 par l'ETAT, vise à couvrir l'intégralité du territoire en Très Haut Débit **(THD)** d'ici 2022, c'est-à-dire de proposer un accès internet performant aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités. Il s'agit de mobiliser et de mutualiser les capacités d'investissement publiques et privées via une concertation renforcée des acteurs et une répartition claire des zones d'intervention de chacun.

Dans la continuité du *Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)* l'opérateur OUTREMER TELECOM SFR CARAIBE s'est proposée de déployer, dans le cadre défini par l'Etat, un réseau très haut débit FTTH couvrant la majorité du territoire Joséphin, le reste étant couvert par la CTM.

La présente convention délimite les champs d'intervention des différentes parties signataires, la Collectivité Territoriale de Martinique **(CTM)**, la Préfecture de la Région Martinique, l'Opérateur OUTREMER TELECOM SFR CARAIBE et la Ville de SAINT-JOSEPH.

Par conséquent, la Ville de SAINT-JOSEPH aura principalement pour rôle de faciliter les opérations de déploiement des réseaux sur son territoire et d'indiquer ses zones prioritaires dans la convention jointe en annexe.

.....
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention quadri partite définissant les conditions dans lesquelles seront réalisés les travaux de construction du réseau FTTH par l'opérateur OUTREMER TELECOM SFR CARAIBE sur le territoire de la Ville de SAINT-JOSEPH.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 23 septembre 2019

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le
Publié le



Le Maire

A. Jeanne-Rose
A. JEANNE-ROSE